

au Très-Haut avec le repos légitime et les délasséments dont l'homme a besoin.

Elle nous dit ce qu'il faut faire et ce que nous devons éviter.

Ce qu'il faut faire, c'est assister à la sainte messe, hommage par excellence rendu à Dieu, reproduction non sanglante du sacrifice du Calvaire.

Ce qu'il convient, ce qu'il est bon de faire, pour entrer dans l'esprit de l'Eglise et s'inspirer de ses sentiments, c'est de prendre part aux autres exercices religieux qu'elle a institués et qu'elle recommande, tels que les vêpres, les réunions de pieuses confréries, les saluts et les bénédictions du Très Saint-Sacrement ; c'est encore de prier Dieu, en commun, dans la famille, pour lui demander sa protection et le remercier de ses faveurs.

Ce sont là, sans doute, des pratiques conseillées que l'on ne doit pas confondre avec des préceptes ; mais, n'est-il pas vrai qu'elles ont droit à tout notre respect, et parlent éloquemment à notre cœur ? Nos pères les aimaient et s'y montraient fidèles. Il y a encore, heureusement, bien des âmes, en-dehors des couvents et des monastères, qui en comprennent la raison d'être, et la sublime signification. L'Eglise nous y invite tendrement, elle ne les impose pas. Mais ce qui demeure obligatoire et sacré pour tous, c'est l'audition de la messe : y manquer, vous le savez, serait se rendre coupable d'une faute mortelle.

Nous n'insisterons pas sur ce point, voulant plutôt, aujourd'hui, vous rappeler ce qui est prohibé le jour du Seigneur.

Ce qui est prohibé, — vous l'avez appris, nos très chers frères, dans votre catéchisme, — ce sont, en général, les œuvres serviles, l'exercice des métiers, le négoce, les industries payantes, et ces amusements qui, par leur nature, ne peuvent qu'affaiblir et